

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

Formation Diagnostic Technique Immobilier

MODULE DPE AVEC MENTION

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● LES CONDITIONS D'ACCÈS

Le DPE possède deux niveaux :

- Le DPE sans mention (formation préalable obligatoire : 3 jours)
- Le DPE avec mention (formation préalable obligatoire : 5 jours)

Pour la partie uniquement formation, aucun prérequis n'est nécessaire et ce pour les deux niveaux.

Pour la certification DPE des prérequis sont nécessaires à savoir : BAC+2 dans le bâtiment OU 3 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment OU Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier » sous réserve de validation par un organisme certificateur accrédité COFRAC.

● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis pour le DPE sans mention :

- BAC+2 dans le bâtiment **OU** 3 ans d'expériences dans le bâtiment **OU** Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier ».

Prérequis pour le DPE avec mention :

- BAC+2 dans le bâtiment **OU** 3 ans d'expériences dans le bâtiment **OU** Titre de niveau 5 européen « Diagnostiqueur immobilier ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation et des certifications, l'apprenant sera capable de :

- Être autonome et efficace pour pouvoir réaliser un Diagnostic de Performance Energétique en application et dans le respect des exigences réglementaires
- Maîtriser les méthodes de calcul pour tous les types de DPE et pour chacune des configurations de bâtiment,
- Acquérir une méthodologie de travail,
- Etablir un rapport DPE : calculs et recommandations
- Présentation de la méthode 3CL (Calcul des Consommations Conventionnelles des Logements) et autres méthodes disponibles définies par les textes.
- Prise en main d'outils de calculs nécessaire à l'établissement du niveau de performance d'un bâtiment (maison et appartement individuel).
- Prise en main d'outils de calculs nécessaire à l'établissement du niveau de performance d'un bâtiment (bâtiments collectifs et tertiaires)

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

1- Pourquoi faire un diagnostic de performance énergétique ? (3h00)

2- Domaine d'application du DPE

3- Le contexte réglementaire

2.1 Les dates importantes du DPE

2.2 La réglementation concernant le DPE

Objectif : Comprendre les enjeux et les généralités du DPE

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Photos et illustrations

4- Les bases concernant la thermique du bâtiment (4h00)

4.1- Les notions de thermique dans le bâtiment

4.2- Les différents modes de transfert thermique

4.3 - Les grandeurs physiques

Objectif : Comprendre et apprendre les notions de thermique du bâtiment

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Photos et illustrations / valise pédagogique

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.

Jour 2 :

5- Présentation des divers DPE et leur contenu

Les modèles concernant les DPE sur les bâtiments ou parties de bâtiment à usage d'habitation en France métropolitaine

Objectifs : Connaître les différentes formes de DPE existant

Moyens pédagogiques : Cours de formation / rapport et modèles vierge

6- La réalisation d'un DPE selon la méthode des 3CL 2021 (4h00)

Les résultats de la méthode et ses limites

6.1. Préparation de la visite

6.2. Récolte des données d'entrée

6.3. Proposition de recommandations

Objectif : Apprendre à réaliser un DPE selon les méthodes existantes

Moyens pédagogiques : Cours de formation / rapport et modèles vierge / lois et arrêtés

7- La réalisation du DPE neuf

8- La réalisation du DPE selon la méthode des consommations réelles

Jour 3 :

6- Maîtrise du calcul des étiquettes (3h00)

Objectif : Apprendre à calculer une étiquette

Moyens pédagogiques : Cours de formation / rapport et modèles vierge

7- Exercices et QCM (4h00)

Objectifs : Mettre en pratique tous les éléments appris lors de la formation

Moyens pédagogiques : Exercices / QCM

Jour 4 :

8- Systèmes dans le tertiaire (3h00)

Les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances

Les auxiliaires des différents systèmes

Les principaux équipements collectifs de chauffage, ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur

L'équilibrage des réseaux de distribution

Les notions de prévention des risques liés aux légionnelles et principaux équipements collectifs de production d'eau chaude sanitaire

Les principaux équipements collectifs de climatisation et de ventilation

Objectif : Connaître les différents systèmes spécifiques au tertiaire

Moyens pédagogiques : Cours de formation / Photos et illustrations

9- DPE à l'immeuble (4h00)

10- DPE à l'appartement à partir des données à l'immeuble

11- DPE à usage autre qu'habitation

11.1. Les divers modèles

11.2. La méthodologie

12- DPE des centres commerciaux

Objectif : Apprendre et assimiler les différents DPE rentrant dans le périmètre de la mention

Moyens pédagogiques : Cours de formation / rapport et modèles vierge

Jour 5 :

EXERCICES DE REALISATION D'UN DPE (7h00)

- Collectif.

- Cadre de la mission et ses limites.

- Contenu du rapport du DPE.

- Préparation à l'épreuve théorique et pratique de la certification de personne (questionnaires et exercices).

- Echange et synthèse sur la formation.

Objectif : Mettre en pratique tous les éléments appris lors de la formation du module avec mention

Moyens pédagogiques : Exercices / QCM

PRÉSENTATION STÉPHANE MARTINEZ :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : FDTI Saint Jean de Védas (34430)

M. MARTINEZ est responsable de formation et dirigeant de SARL FDTI depuis 2010.

M. MARTINEZ est aussi Expert en Diagnostic Technique Immobilier et Pathologie du Bâtiment près le Cour d'Appel de Montpellier.

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

Amiante : contrôle de tous les Bâtiments des villes de Nîmes, Vauvert Bellegarde, Caveirac, Clarensac, Aramon, Générac....

Plomb : Agrée DDE, réalisation de contrôle pour la DASS

Termites : travail en collaboration avec la ville de Nîmes afin de remonter les informations recueillies sur divers sites en vue de réaliser une cartographie de la ville.

Gaz : accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

Electricité : Accompagnement sur site des diagnostiqueurs certifiés membres de la CSEIF (Chambre Syndicale) afin de les familiariser et mieux appréhender ce diagnostic.

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 réglementaires par personne)
- Présence de supports de cours sur clefs USB
- Mise à disposition d'ordinateurs pour le suivi des cours
- Présence écran tactile et interactif pour diffusion supports de cours
- Mise à disposition d'une licence logiciel professionnel (Liciel)
- Présence de QCM
- Présence de textes réglementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

EVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

- QCM en cours de formation
- Certifications des modules DPE avec et sans mention par un organisme certificateur accrédité COFRAC.

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation DPE avec mention
- Certificats pour les modules : DPE avec et sans mention : certifications obligatoires à l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

9 rue Robert Schuman – P.A. de la Peyrière
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 5 jours (35 heures)

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

Du XX/XX/XXXX au XX/XX/XXXX

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

Dans les bureaux de FDTI au 9 rue Robert Schuman – Parc d'activités de la Peyrière – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 4 et 15 stagiaires.